



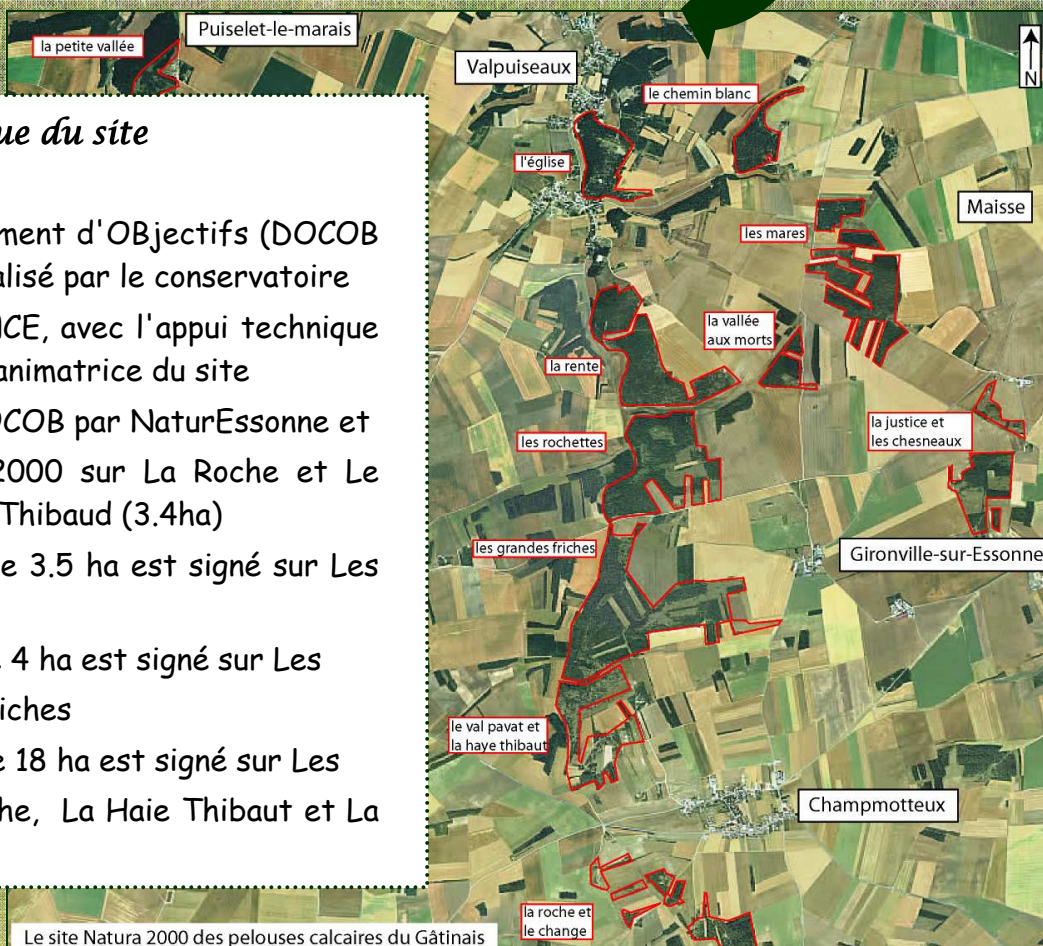
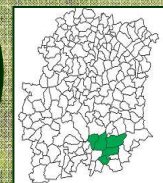
Le site Natura 2000 des Pelouses Calcaires du Gâtinais

Sommaire

- Présentation et historique du site
- Les pelouses : des milieux fragiles
- L'outil Natura 2000
- Réactualisation de la charte N2000
- Des exemples de gestion appliquée
- Règlementation : les évaluations d'incidences Natura 2000
- Animations et sensibilisation
- A observer : le Lézard vert

Présentation du site des pelouses Calcaires du Gâtinais

Dans le sud de l'**Essonne**, le site dont la surface totale est de **307 ha**, s'étend sur **11 sous-sites**, répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Mespuits, Valpuseaux et Puiset-le-Marais.



Historique du site

- **2005** : validation du DOCument d'OBjectifs (DOCOB = plan de gestion du site), réalisé par le conservatoire PRO NATURA ILE DE FRANCE, avec l'appui technique de NaturEssonne, structure animatrice du site
- **2006** : actualisation du DOCOB par NaturEssonne et signature de 2 contrats N2000 sur La Roche et Le Change (1.1ha) et sur la Haie Thibaut (3.4ha)
- **2008** : 1 contrat N2000 de 3.5 ha est signé sur Les Grandes Fiches
- **2011** : 1 contrat N2000 de 4 ha est signé sur Les Rochettes et Les Grandes Fiches
- **2012** : 1 contrat N2000 de 18 ha est signé sur Les Rochettes, Les Grandes Friche, La Haie Thibaut et La Vallée aux morts



Les pelouses : des écosystèmes relictuels en régression

Les pelouses, autrefois gérées et entretenues par pâturage, sont délaissées depuis quelques dizaines d'années. Loin d'être des milieux stables, ces espaces se referment naturellement et disparaissent progressivement, aboutissant à des friches puis à des forêts.

Les milieux ouverts sont très souvent envahis par le Pin sylvestre, un conifère originaire de Scandinavie importé en Île-de-France en 1780 par Louis XVI. En 50 ans, ce sont près de 80% des pelouses de l'Ile de France qui ont disparu !

Bien que pauvres en humus (beaucoup plus pauvres que les « prairies »), ces milieux recèlent pourtant une diversité de végétaux et d'animaux remarquables qu'il convient de protéger.

Le site Natura 2000 des pelouses du Gâtinais : Une zone spéciale de conservation créée pour protéger ces milieux fragiles

Natura 2000 est un outil qui donne l'opportunité aux propriétaires et aux prestataires soucieux de préserver cette richesse, de redonner vie à des paysages caractéristiques, tout en respectant les activités traditionnelles, telle la chasse. Des mesures de gestion y sont mises en œuvre de manière **volontaire** par l'ensemble des usagers (agriculteurs, chasseurs, associations, propriétaires, éleveurs). Par exemple : coupe d'arbres, fauche de pelouses, broyage de friches et/ou pâturage.

Si vous possédez des terres incluses dans le périmètre Natura 2000 du Gâtinais, vous pouvez agir en acceptant la réalisation d'opérations de gestion.

Ces opérations sont financées en intégralité par les fonds européens. Elles peuvent donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti.



Réactualisation de La charte Natura 2000

En 2012, un courrier d'information a été envoyé à tous les propriétaires du site, avec des précisions quant à leurs parcelles incluses dans le site Natura 2000 du Gâtinais.

Chaque propriétaire a la possibilité, s'il le souhaite, d'adhérer à la CHARTE NATURA 2000.

Ce document officialise les usages respectueux des habitats naturels du site.

Il est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements visant à mettre en œuvre des pratiques de gestion respectueuses des espèces présentes. Elle est signée pour une durée de 5 ans.

Retrouvez toutes les informations, les actualités et les **documents à télécharger** (DOCOB, Charte), sur le **nouveau site internet Natura 2000** des Pelouses calcaires du Gâtinais à l'adresse suivante :

<http://pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr>

Ou sur le site de la structure animatrice :

<http://www.naturessonne.fr/index.php?id=17&page=2>



Exemples de mesure de gestion :

Moutons ou Gyrobroyeur ?!?

Du broyage au naturel :

des moutons à Puiset le marais !

Lors de l'été 2010, les pelouses des Buys, à Puiset-le-Marais, ont accueilli un troupeau de 120 brebis solognotes. Cette action, menée sur une propriété du Conseil Général de l'Essonne, a été menée dans le cadre de la politique des « Espaces Naturels Sensibles ».

Du broyage mécanique

Cette hiver 2012, les premières actions du dernier contrat signé en 2011 ont débuté. A l'aide d'un gyrobroyeur tracté par un tracteur, un agriculteur a contribué à ré-ouvrir une zone dense, colonisée par des prunelliers, des aubépines et des pins sylvestres atteignant 2 m de haut !



Alors, qui est le plus fort...
le tracteur ou moi ?!?



Brebis Solognote

Les deux actions ont des impacts différents :

- Grâce à un gyrobroyage, on pourra gérer des surfaces très grandes et en peu de temps. On l'utilise pour ouvrir des zones complètement refermées. Cette technique permet de broyer des arbres d'un diamètre allant jusqu'à 8 cm.
- Grâce aux moutons, on peut intervenir sur de petites surfaces au relief difficile (forte pente, trous). L'action des moutons, si la capacité de charge des bêtes reste faible, est plus fine que celle d'un tracteur et a moins d'impact sur le sol. Mais elle ne peut s'appliquer qu'à des milieux déjà ouverts. Cette technique nécessite de plus une plus grande préparation (pose de clôtures, surveillance et soin du troupeau).

Actualité sur une réglementation propre à Natura 2000 : Les Évaluations des Incidences

Si vous êtes propriétaires de parcelles dans ou à proximité du site Natura 2000, et que vous souhaitez y mener un projet, celui-ci doit être soumis à une « Evaluation des incidences ».



Quels projets ?

Tous projets, ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation des incidences.

Les projets soumis à une telle évaluation sont nommés dans une **liste nationale**, établie par décret en Conseil d'État, ainsi que dans une **liste locale**, arrêtée par le préfet de l'Essonne.

Exemple de projet : travaux, ouvrages, coupes forestière, dépôts de déchet, manifestations sportive...

Dans quel but ?

Il s'agit de limiter ou de compenser les impacts négatifs que peut avoir un projet sur le site naturel.

La démarche ?

Le porteur de projet (pétitionnaire, maître d'ouvrage) doit se renseigner auprès de la structure animatrice ou de la Direction Départementale des Territoires (DDT), afin de savoir si son projet doit être soumis à une évaluation. Si tel est le cas, le dossier doit être déposé auprès de la DDT, où une réponse sera donnée dans les deux mois.

- En cas d'impact non notable sur les habitats ou les espèces, le projet est autorisé
- Au contraire, si des effets notables sont envisagés, le projet est refusé
- Si les impacts peuvent être réduits / compensés, le projet est autorisé sous certaines conditions

Plus d'information sur <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-evaluations-d-incidence-natura-r378.html> ou contacter directement la DDT de l'Essonne : 01.60.76.34.13

Zoom sur quelques activités de sensibilisation

Le 09 mai 2010, NaturEssonne et la mairie de Valpuseaux ont organisé une **journée de découverte** des sites naturels remarquables entourant la commune, pour petits et grands.

Des **sorties nature** sur le site Natura 2000 ont été organisées le 10 juillet et 18 septembre 2010. Elles ont permis de faire découvrir les richesses remarquables du site à près de 40 personnes !

Au printemps 2011, ce sont au total **8 classes** des écoles de Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Maise et Puisselet-le-Marais, (soit 200 élèves !) qui ont participé à des sorties nature, afin de découvrir les milieux naturels et les espèces rares présentes sur le site Natura 2000.



Un reportage télévisuel, réalisé par Télésomme lors de la sortie du 18/09/2010 est accessible sur le site :
http://www.dailymotion.com/video/xfrb6m_le-parc-du-gatinais-essonne_news?ralg=meta2-only#from=playrelon-1



Lacerta bilineata



Je vis entre 5 et 10 ans.
Je mesure entre 22 à 35 cm.
Je suis inoffensif mais ne m'attrapez pas, je risquerais de perdre ma queue en me défendant...

Une espèce caractéristique : le Lézard vert

Avec ses belles couleurs vives et sa taille remarquable, le Lézard vert se remarque facilement. A la saison de reproduction, les mâles arborent de magnifiques couleurs bleues vives au niveau de leur gorge !

Habitat : contrairement au Lézard des murailles, notre Lézard vert à besoin d'un couvert végétal dense proche d'éboulis ou d'affleurements rocheux. On le trouve dans les alentours des ronciers et des buissons. Il est présent sur quelques sites isolés en Île-de-France. Sur le site N2000 du Gâtinais, il est heureusement assez fréquent !

Mœurs : un mâle occupe un territoire de 200 à 1200 m². Très actifs entre 9h et 11h, ils sont plus calmes l'après midi. Ils hibernent de novembre à avril

Statut de protection : En France, il est **protégé** et inscrit sur la liste des espèces à surveiller, car **en régression** dans le nord du pays...



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la structure animatrice du site Natura 2000 : NaturEssonne
10 Place Beaumarchais - 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
www.naturessonne.fr - 01.69.45.54.47

Chargée de mission du site :
Solène SOULAS
Tél. 09.54.96.54.47
solene.soulas@naturessonne.fr